

P R O V I N C E D E Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 1^{er} décembre 2014, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents la mairesse, madame Danielle Marcoux, et les conseillers suivants :

Sont présents :

Madame Solange Tremblay;
Monsieur Jean-Yves Thériault;
Monsieur Jocelyn Caron;
Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Madame Marielle Roy;
Monsieur Yves Labonté.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2014-12-498

Ordre du jour

Proposé par madame Jocelyn Caron, conseiller et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion mensuelle 1^{er} décembre 2014 Ordre du jour

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de novembre 2014;
4. Comptes à accepter – Novembre 2014;
5. Calendrier des réunions 2015;
6. Dépôt de documents :
 1. FQM;
 2. Club Optimiste de St-Moïse;
 3. Maison des Jeunes de Sayabec;
 4. Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;
 5. MRC de La Matapédia – Programme RénoVillage;
 6. Motion de félicitations;
 7. LVM – 7 boul. Joubert Ouest;

8. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – programme eaux usées;
 9. BPR;
 10. Jean-François Fortin, député – Haute-Gaspésie – La Mitis – Matane - Matapédia;
 11. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
 12. beloTEQ;
 13. CSSS – Table vieillir en santé de La Matapédia;
7. Demandes d'appui :
1. AFÉAS;
 2. CJE;
 3. AFÉAS – Groupe tricoteuse;
 4. Route verte;
 5. Club de patinage Frimousse;
 6. Table Cosmoss;
 7. Fondation Canadienne du Rein;
8. Règlement 2012-03 – Rues de la municipalité – Paiement;
 9. Règlement 2014-02 – Uniboard – Paiement;
 10. Règlement 2012-07 – Biomasse – Paiement;
 11. Taxe d'accise 2014-2018 – Paiement :
 1. BPR – Groupe-conseil;
 2. Tétra Tech QI inc.;
 12. Inspec-Sol;
 13. OMH – Révision budgétaire 2014;
 14. À pied, à vélo, ville active;
 15. Contestation de la facture de la MRC de La Matapédia – Uniboard Canada;
 16. Réserve financière :
 1. Matières résiduelles;
 2. Assainissement des eaux usées;
 17. Planification stratégique 2014-2019 – Adoption;
 18. Motions de félicitations et de remerciements :
 1. Madame Isabelle Paquin;
 2. Monsieur Michel D'Astous;
 3. Madame Cindy Nadeau, nouvelle directrice de Val-d'Irène;
 4. Monsieur Alain Leclerc, nouveau directeur d'Uniboard;
 5. Monsieur Gino Boucher;
 6. Madame Pascale Turcotte & Monsieur Jean-Yves Thériault;
 7. Les chevaliers de Colomb
 19. Embauche remplacement secrétariat – 18 novembre 2014 au 21 décembre 2014;
 20. Règlement 2014-04 – Skate Park – Financement permanent;
 21. Remise de chèques :

1. Ballon-balai féminin;
 2. Camp musical;
 3. Société St-Jean-Baptiste;
22. La Guignolée – 4 décembre 2014;
23. Fonds de roulement – paiement :
1. Centre Bureautique Rimouski – photocopieur;
 2. IDS micronet – téléphonie IP;
 3. MRC de La Matapédia – téléphonie IP;
24. Urbanisme – 34 rue Boulay;
25. CPE L'enfant-joue;
26. Affaires nouvelles :
1. Souper-bénéfice du 31 janvier 2015;
 2. Nomination de monsieur André Fournier comme directeur général par intérim au CEGEP de Rimouski
27. Période de questions;
28. Prochaine réunion – 17 décembre;
29. Ajournement de l'assemblée.

Résolution 2014-12-499

Procès verbal

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de novembre 2014 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2014-12-500

Comptes à accepter

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de novembre 2014 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 46 707.09 \$, les crédits étant disponibles au budget.

Noms des comptes	Montants
ALYSON DESING & MULTIMÉDIA ENR.	200.00 \$
AQUA DATA ATLANTIC CONSULTANT	862.31\$
BELL MÉDIA INC.	655.74\$
ATELIER ÉLECTRONIQUE ENR.	323.77\$
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	1 192.61\$
AUX 1001 FÊTES	220.00\$
BIO-VALLÉE	186.54\$
BOULAY GEORGETTE	23.96\$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	196.05\$
CADIEX	663.04 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	262.24\$
9203-1004 QUÉBEC INC.	44.00 \$
CLEROBEC INC.	777.06\$

CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	1 379.70\$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	2 635.21\$
COUTURIER JONATHAN	150.00\$
LES CUISINES CD-SERVICES DE TRAITEUR	1 202.63
ECO-L'EAU	290.32\$
EPICERIE RAYMOIND BERGER & FILS INC.	10.00 \$
EQUIPEMENT SMS	387.36\$
FAMILI-PRIX AUBERT LEVESQUE	49.05\$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20.00\$
GROUPE VOYER INC.	6 852.27 \$
ROY MARIE-ADÈLE	55.00\$
IMPRESSIONS ALLIANCE 9000	55.54\$
INFORMIDATA	11.49\$
JOURNAL L'ÉCHO SAYABÉCOIS	75.00\$
L'HIBOU-COUP INC.	20.95\$
LA VALLÉE DE LA FRAMBOISE	400.66\$
LES ENTREPRISES PLOURDE	82.75\$
MAISON DES FAMILLES DE LA MATAPÉDIA	250.00\$
MATICSOLUTIONS ENR.	459.54\$
MECANO MOBILE R.L. INC.	68.47\$
MINISTRE DES FINANCES	30.00 \$
DISNET INC.	1 200.75\$
NBP INTERNATIONAL	2 278.80\$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	30.00\$
PELLETIER ANTOINE	1 243.40\$
PRAXAIR	258.69\$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	311.25\$
PG SOLUTIONS INC.	269.50\$
PUBLICITE VERRO INC.	1 331.28\$
REFRIGERATION G.R.L. INC.	2 649.55\$
RICHARD POIRIER ET FRERES	167.75\$
ROBERT BOILEAU INC.	7 075.88\$
SECURITE BERGER	114.90\$
SERVICES D'ÉQUIPEMENTS GD. INC	3 219.30\$
SERVICES KOPILAB ENR.	170.14\$
SONIC	4 007.27\$
SUPERIEUR PROPANE	687.24\$
SUPERMERCHE NERGER INC.	507.28\$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	142.85\$
MÉDIA TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	274.81\$
TRANSPORT MARTIN ALIAN INC.	419.66\$

Résolution 2014-12-501

Calendrier des réunions 2015

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le calendrier des réunions pour l'année 2015 annexé à cette présente résolution pour en faire partie intégrante.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal fixent l'heure des séances ordinaires mensuelles à 19 h 30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL	
ANNÉE 2015	
MOIS	DATE
JANVIER	12
FÉVRIER	2
MARS	2
AVRIL	7
MAI	4
JUIN	1
JUILLET	6
AOÛT	10
SEPTEMBRE	8
OCTOBRE	5
NOVEMBRE	2 et le 16 Discours de la maire
DÉCEMBRE	7 et le 16 Présentation du budget

Dépôt de documents :

- 6.1 Message du président de la Fédération québécoise des municipalités pour rassurer les membres concernant la décision du Pacte fiscal 2015;
 - 6.2 Remerciements du Club Optimiste de St-Moise concernant l'appui à l'activité de financement « l'opti-bœuf » qui s'est déroulée le 23 août 2014;
 - 6.3 Remerciements de la part de la Maison des Jeunes de Sayabec pour le don fait par le conseil municipal pour la réalisation de leur activité d'halloween;
 - 6.4 Lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux mentionnant le changement de catégorie du permis d'alcool de CUISINE C.D. pour celui de bar à celui de restaurant;
 - 6.5 Message de la MRC de La Matapédia indiquant que le programme RénoVillage ne sera pas reconduit;
 - 6.6.1 Motion de félicitations à Madame Danielle Marcoux de la part du comité Culture et Concertation de Sayabec pour son implication au premier Salon des aînés de La Matapédia;
 - 6.6.2 Motion de félicitations à la Municipalité de Sayabec du comité de Culture et Concertation de Sayabec pour féliciter les membres du conseil municipal pour la rencontre concernant la Planification stratégique;
 - 6.7 Documents concernant le plan de réhabilitation environnement de l'avis de contamination ainsi que les pièces manquantes pour finaliser le dossier ClimatSol :
 - A Renseignement sur l'identité du demandeur;
 - B Coût des travaux de réhabilitation planifiés;
-

-
-
- 6.8 Lettre du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques informe la mise en place d'un nouveau programme d'échantillonnages des eaux usées;
- 6.9 Étude préliminaire de la firme BPR indiquant la mise aux normes des installations de production d'eau potable de la municipalité de Sayabec;
- 6.10 Lettre du député Jean-François Fortin de la Haute-Gaspésie - La Mitis - Matane – Matapédia mentionnant l'accusé de réception de la résolution concernant les subventions et la contribution à l'entretien du réseau routier local;
- 6.11 Lettre du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques indiquant de mettre à jour la déclaration de l'exploitant;
- 6.12 Suivi concernant la résolution de réclamer un montant de 10 000 \$ à l'entreprise beloTEQ. La réponse de l'entreprise est négative;
-
-

-
- 6.13 Invitation de rencontre dans le cadre de la Table Vieillir en santé portant sur le vieillissement en santé des aînés du territoire de la Matapédia. Monsieur Jean-Yves Thériault ainsi que madame Solange Tremblay seront présents à cette rencontre.
-
-

Résolution 2014-12-502

Demande d'appui - AFÉAS

ATTENDU QUE tous les enfants et tous les jeunes ont le droit d'évoluer dans un environnement sain qui leur apporte la sécurité;

ATTENDU QU' un grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation soit comme agresseurs, comme agressées et agressés, ou les deux;

ATTENDU QUE l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissage, de troubles de comportement et de problèmes relationnels;

ATTENDU QUE notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement que le conseil municipal de Sayabec proclame le 8 décembre comme étant la «Journée contre l'intimidation» dans la Municipalité de Sayabec et invite les citoyennes et citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous les enfants soient inclus et respectés dans leur milieu de vie.

Résolution 2014-12-503

Demande d'appui – CJE

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser Madame Danielle Marcoux à faire parvenir une lettre d'appui pour soutenir l'action du Carrefour jeunesse-emploi Vallée de la Matapédia.

Résolution 2014-12-504

Demande d'appui – AFÉAS

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser gratuitement le prêt de la salle de conférence du Centre communautaire afin qu'un groupe de tricoteuses chapeauté par l'AFÉAS puisse se rencontrer une à deux fois par mois.

Résolution 2014-12-505

Demande d'appui – Route verte

- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a annoncé, le 5 novembre 2014, l'abolition du volet 4 du programme « Véloce II » visant l'entretien de la Route verte lors de la signature du « Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale »;
- ATTENDU QUE** le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable provincial qu'est la Route verte;
- ATTENDU QUE** l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur quelque 5 358 kilomètres;
- ATTENDU QUE** l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;
- ATTENDU QUE** le fardeau fiscal, notamment dans un milieu rural comme le nôtre où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;
- ATTENDU QUE** l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;
- ATTENDU QUE** l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;
- ATTENDU QUE** la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction

touristique du réseau panquébécois de la Route verte reconnu mondialement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, conseiller (ère), et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rétablissement du volet 4 du programme « Véloce II » visant l'entretien de la Route verte pour l'année 2015 et les années suivantes et de transmettre en copie conforme la demande en question aux personnes suivantes :

- Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports;
- Monsieur Jean D'Amour, ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent;
- Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme;
- Monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia;
- Madame Lucie Lanteigne, directrice générale de Vélo Québec Association;
- Monsieur Réjean Parent, président de l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ).

Résolution 2014-12-506

Demande d'appui – Club de patinage Frimousse

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des différentes dépenses au montant de 1 179.38 \$ au Club de patinage Frimousse de Sayabec.

Dépenses CPA Frimousse de Sayabec	
Description	Montant
Facture # 353182 – Patinage Canada	741.88 \$
AGA du 6 septembre 2014	220.00 \$
Formation PP du 7 septembre 2014	75.00 \$
Dépenses pour formation du 7 septembre 2014	67.50 \$
Inscription Compétition Invitation Côte-du-Sud 2014	75.00 \$
Total	1 179.38 \$

Résolution 2014-12-507

**Demande d'appui –
Fondation Canadienne du
Rein**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la Fondation Canadienne du Rein à recueillir des dons sur le territoire de la municipalité de Sayabec lors de sa campagne qui aura lieu du 1^{er} au 31 mars 2015.

Résolution 2014-12-508**Demande d'appui – Maison des Familles de la Matapédia**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant de 50 \$ à la Maison des Familles de la Matapédia. Ce don servira pour organiser un souper de Noël pour les personnes vivant de solitude qui se tiendra le 14 décembre prochain.

Résolution 2014-12-509**Règlement 2012-03 – Rues de la municipalité**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas montant total de 14 978.31 \$ taxes incluses pour des travaux réalisés dans les rues du village.

<u>Règlement 2012-03 Rues du village</u>									
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	62.8 % de TVQ	37.2 % de TVQ	MONTANT + 37.2% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Groupe Lechasseur Ltée	6507201468001332	6 459.21 \$	644.31 \$	322.96 \$	404.63 \$	239.68 \$	6 698.89 \$	7 426.48 \$	03-oct-14
									Rues Bellavance et St-Édouard
Transport Martin Alain inc.	7255	6 568.24 \$	655.18 \$	328.41 \$	411.45 \$	243.73 \$	6 811.97 \$	7 551.83 \$	31-oct-14
									Rue Marcheterre
TOTAL		13 027.45 \$	1 299.49 \$	651.37 \$	816.08 \$	483.41 \$	13 510.86 \$	14 978.31 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 13 510.86 \$ comprenant les travaux et 37.20 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2012-03. Le montant de la TPS de 651.37 \$ et le 62.80 % restant de la TVQ de 816.08 \$ seront payés à même le budget courant, soit le compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Monsieur Jocelyn Caron et monsieur Yves Labonté, conseillers, se retire pour le point 9.

Résolution 2014-12-510**Règlement 2014 -02— Uniboard**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser que le paiement des factures jointes ci-bas au montant de 1 107.86 \$ (montant de la facture + le 37.20 % de la TVQ) soit remboursé au compte courant 500 714 par le règlement d'emprunt 2014-02.

**FRAIS RELIÉS À LA CONTESTATION DE UNIBOARD EN DATE DU 8
ET 9 JUILLET 2014**

FOURNISSEUR	DATE	MONTANT	TPS 5 %	TVQ 9.957 %	TVQ 62.80 %	TVQ 37.20 %	MONTANT DE LA FACTURE + LE 37.20 % DE LA TVQ	MONTANT TOTAL
Rôtisserie St- Hubert,	2014-07-07	46.95 \$	2.35 \$	4.68 \$	2.94 \$	1.74 \$	48.69 \$	53.98 \$
(Lévis)		7.00 \$					7.00 \$	7.00 \$
3 Brasseur Grand Allée	2014-07-08	50.45 \$	2.52 \$	5.03 \$	3.16 \$	1.87 \$	52.32 \$	58.00 \$
(Québec)		8.70 \$					8.70 \$	8.70 \$
Cosmos Café	2014-07-08	27.56 \$	1.38 \$	2.74 \$	1.72 \$	1.02 \$	28.58 \$	31.68 \$
(Québec)		4.75 \$					4.75 \$	4.75 \$
Restaurant Normandin	2014-07-08	35.90 \$	1.80 \$	3.58 \$	2.25 \$	1.33 \$	37.23 \$	41.28 \$
(Lévis)		6.19 \$					6.19 \$	6.19 \$
Hôtel l'oiselière	2014-07-09	404.00 \$	20.20 \$	40.28 \$	25.30 \$	14.98 \$	418.98 \$	464.48 \$
(Lévis)								
Rôtisserie St- Hubert,	2014-07-09	38.35 \$	1.92 \$	3.83 \$	2.40 \$	1.42 \$	39.77 \$	44.10 \$
(Montmagny)								
Restaurant Normandin	2014-07-09	14.30 \$	0.72 \$	1.43 \$	0.90 \$	0.53 \$	14.83 \$	16.45 \$
(St-Jean- Chrysostome)		2.47 \$					2.47 \$	2.47 \$
Cosmos Café	2014-07-09	37.70 \$	1.89 \$	3.76 \$	2.36 \$	1.40 \$	39.10 \$	43.35 \$
(Québec)		6.50 \$					6.50 \$	6.50 \$
Danielle Marcoux	2014-07-07 2014-07-08	80.00 \$					80.00 \$	80.00 \$
(Qc/coucher)								
Francis Ouellet	2014-07-07 2014-07-09	312.74 \$					312.74 \$	312.74 \$
(Covoiturage Québec)								
		1 083.56 \$	32.76 \$	65.33 \$	41.03 \$	24.30 \$	1 107.86 \$	1 181.67 \$

Monsieur Jocelyn Caron et monsieur Yves Labonté, conseillers, reviennent pour le point 10.

Résolution 2014-12-511

Règlement 2012-07 -Biomasse

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas au coût total de 10 515.25 \$, incluant les taxes, pour des travaux concernant la biomasse dans le cadre du règlement 2012-07.

Règlement 2012-07 - Biomasse							
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TOTAL	TPS	GRAND TOTAL	DATE
Richard Poirier et Frères Electrique Ltée	34936	726.52 \$	72.47 \$	798.99 \$	36.33 \$	835.32 \$	17-sept-14
							Matériel + travail
Alyson Desing & Multimédia	210819	90.00 \$	0.00 \$	90.00 \$	0.00 \$	90.00 \$	27-oct-14

								Plaque pour biomasse
MRC de La Matapédia	14447	999.00 \$	0.00 \$	999.00 \$	0.00 \$	999.00 \$		20-oct-14
								Modification plan d'urbanisme
Les entreprises L. Michaud et fils (1982) inc.	1436	3 247.00 \$	323.89 \$	3 570.89 \$	162.35 \$	3 733.24 \$		17-nov-14
								Excavation, pose de conduit et remblayage
Décarteq inc.	39821	4 225.00 \$	421.44 \$	4 646.44 \$	211.25 \$	4 857.69 \$		30-sept-14
								Matériel & main d'œuvre pour ventilation
TOTAL		9 287.52 \$	817.80 \$	10 105.32 \$	409.93 \$	10 515.25 \$		

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 9 287.52 \$ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS de 409.93 \$ ainsi que le montant de la TVQ de 817.80 \$ seront financés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-12-512

**Taxe d'accise 2014-2018 -
BPR – Groupe-conseil**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que suite à la résolution numéro 2001-09-838, les conseillers municipaux autorisent le paiement des factures numéros 10015546 et 10015547 datées du 05 novembre 2014 à l'entreprise BPR-Groupe-conseil au coût total de 12 059 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : alimentation en eau.

Taxes d'accises 2014-2018									
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	62.8 % de TVQ	37.2 % de TVQ	MONTANT + 37.2 % DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
BPR-Groupe-conseil	10015546	556.38	55.50	27.82	34.85	20.65	577.03	639.70	05-nov-14
									Honoraires professionnels : alimentation en eau
	10015547	9 932.21	990.74	496.61	622.18	368.56	10 300.77	11 419.56	05-nov-14
									Honoraires professionnels : alimentation en eau
TOTAL		10 488.59 \$	1 046.24 \$	524.43 \$	657.03 \$	389.21 \$	10 877.80 \$	12 059.26	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 7 000.47 \$ comprenant les honoraires professionnels pour le projet d'alimentation en eau et 37.20 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS de 524.43 \$ et le 62.80 % de la TVQ seront payés à même le budget courant, au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-12-513

**Taxe d'accise 2014-2018 –
Tétra Tech inc.**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 15300131 datée du 05 novembre 2014 à l'entreprise Tétra Tech inc. au coût de 965.79 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : plan d'intervention. Le financement de cette dépense sera remboursé à même la taxe d'accise 2014-2018.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 871.17 \$ comprenant les honoraires professionnels pour le projet d'alimentation en eau et 37.20 % de la TVQ au montant de 31.17 \$ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS de 42 \$ et le 62.80 % de la TVQ au montant de 52.62 \$ seront payés à même le budget courant, au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-12-514

InspectSol

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la libération du cautionnement en faveur d'EDF Canada concernant l'utilisation de la Route Pouliot et une partie du Rang 2.

Résolution 2014-12-515

OMH – Révision budgétaire

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la révision budgétaire 2014 de l'Office municipal d'habitation de Sayabec présenté par la Société d'habitation du Québec.

Résolution 2014-12-516

À pied, à vélo, ville active

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le plan d'action « À pied, à vélo, ville active » présenté par Vanessa Fillion le 24 novembre dernier.

Monsieur Jocelyn Caron et monsieur Yves Labonté, conseillers, se retirent pour le point 15.

Résolution 2014-12-517

**Contestation de la facture de
la MRC de La Matapédia –
Uniboard Canada**

- CONSIDÉRANT QUE** la valeur imposable de l'usine d'Uniboard Canada inc. située à Sayabec a été fixée à 41,7 millions de \$ pour le rôle triennal 2013, 2014 et 2015 par l'évaluateur municipal et que cette valeur est demeurée stable;
- CONSIDÉRANT QU'** Uniboard Canada inc. a déposé une plainte pour contestation de la valeur imposable au Tribunal administratif du Québec le 23 avril 2013; où Uniboard Canada inc. demandait que la valeur imposable soit fixée à 32 millions de \$;
- CONSIDÉRANT QU'** Uniboard Canada inc. a demandé que l'évaluateur municipal dépose les fiches techniques le 15 mars 2013 à leur firme d'évaluation SYMMAF; l'évaluateur municipal ayant répondu à SYMMAF qu'elles pouvaient être consultées sur place;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sayabec a demandé à l'évaluateur municipal de l'accompagner dans un processus de négociation afin d'éviter que la cause soit entendue au Tribunal administratif du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** l'évaluateur municipal n'a pas accepté de nous accompagner dans cette démarche prétextant qu'on ne pouvait négocier de gré à gré avec l'entreprise et qu'aucune conciliation n'était possible; selon l'évaluateur municipal, la seule option était de se rendre au Tribunal administratif ou bien qu'Uniboard Canada inc. retire sa plainte;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sayabec a quand même entrepris, à compter du 3 juin 2013, des négociations avec Uniboard Canada inc. afin d'obtenir une entente hors cour afin d'éviter un procès au Tribunal administratif du Québec, dont les coûts évalués par l'évaluateur municipal à 300 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sayabec avait négocié, le 5 novembre 2013, une entente de principe avec la direction d'Uniboard Canada inc. afin de fixer la valeur imposable de l'usine à 38,2 millions de \$, soit une baisse de 3,5 millions de \$ et qu'Uniboard Canada inc. réitérait sa demande de recevoir les fiches techniques de sa propriété;
- CONSIDÉRANT QUE** l'évaluateur municipal refusait à nouveau de remettre les fiches techniques à la firme d'évaluation d'Uniboard Canada inc.; la Municipalité de Sayabec a décidé de demander un avis juridique quant à l'obligation de l'évaluateur municipal de

fournir les fiches techniques. Cet avis a confirmé le droit d'Uniboard Canada inc. d'obtenir ces fiches. Ces fiches techniques sont la propriété de la Municipalité de Sayabec. Ces fiches techniques sont la propriété de la municipalité de Sayabec.

CONSIDÉRANT QUE pour confirmer la valeur imposable négociée de 38,2 millions de \$, soit une baisse de 3,5 millions de \$, dans l'entente de principe, l'évaluateur municipal devait déposer un nouveau certificat d'évaluation; sa coopération était nécessaire; son refus a engendré des conséquences financières pour la Municipalité de Sayabec;

CONSIDÉRANT QUE la direction d'Uniboard Canada inc. avait accepté, dans l'entente de principe, de ne pas rembourser les taxes payées en trop pour l'année 2013, c'est-à-dire un montant de 47 835 \$;

CONSIDÉRANT QU' Uniboard Canada inc. a poursuivi les démarches de contestation, suite au fait que l'entente de principe n'était pas concluante;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sayabec a été dans l'obligation d'adopter un règlement d'emprunt de 300 000 \$ afin de couvrir les frais (avocat, expert, évaluateur, frais de déplacement), occasionnés par la contestation, ces frais ont été estimés par l'évaluateur municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sayabec a dû mandater un avocat spécialisé dans les dossiers de contestation d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU' une rencontre de travail s'est tenue le 04 février 2014 au bureau de notre avocat, regroupant l'évaluateur municipal, la comptable de la Municipalité et les représentants de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' une séance de conciliation a été fixée les 8 et 9 juillet 2014 pour se tenir au Tribunal administratif du Québec à Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entente de conciliation signée le 9 juillet 2014 où la valeur imposable de l'usine est passée de 41,7 millions \$ à 36 millions \$, soit une baisse de 5,7 millions \$ rétroactivement au 1er janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sayabec doit rembourser 159 100 \$ représentant les taxes payées en trop pour les années 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT QUE si l'évaluateur municipal avait coopéré lorsque la Municipalité de Sayabec avait une

possibilité d'entente où la valeur imposable de l'usine de Sayabec aurait été fixée à 38,2 millions de \$ soit une baisse de 3,5 millions de \$ au lieu d'une baisse de 5,7 millions de \$; cette différence aura un impact sur les quotes-parts de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de principe, la Municipalité de Sayabec aurait eu un coût net de 49 800 \$ à rembourser pour des taxes payées en trop pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la différence entre l'entente de principe et l'entente conclue au Tribunal administratif du Québec, le 9 juillet 2014, représente pour la Municipalité de Sayabec, une facture de 109 300 \$ en taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'avocat pour défendre la cause au Tribunal administratif du Québec les 8 et 9 juillet 2014 représentent un montant de 70 000 \$; et qu'une grande proportion de ses frais ont servi à convaincre l'évaluateur municipal à coopérer au processus de conciliation, car avant l'entrée en scène de l'avocat, il n'était pas question de conciliation;

CONSIDÉRANT QUE la somme des frais d'avocat de 70 000 \$ plus la différence entre les résultats de la séance de conciliation et l'entente de principe soit, 109 300 \$, totalisent 179 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sayabec a payé des quotes-parts en fonction de la valeur imposable de 41,7 millions de \$ pour les années 2013 et 2014 et que la MRC de La Matapédia ne remboursera ces montants;

CONSIDÉRANT QUE cette baisse de valeur imposable sera récurrente, la Municipalité de Sayabec perdra donc, des sommes importantes en revenus de taxes pour de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière et résolu à l'unanimité que pour toutes ces considérations; les membres du conseil municipal de Sayabec refusent de payer la facture de 27 125 \$ pour les honoraires de l'évaluateur municipal à la MRC de la Matapédia et par la même résolution demande à la MRC de la Matapédia de prendre en charge ces honoraires.

Monsieur Jocelyn Caron et monsieur Yves Labonté, conseillers, reviennent pour le point 16.

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 14470 au montant de 4 834 \$ non taxé concernant un ajustement de tonnage fait par la MRC de La Matapédia. Cette facture sera payée par la réserve financière des matières résiduelles.

Résolution 2014-12-519

**Réserve financière –
Assainissement des eaux
usées**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une partie de la facture numéro 038352 au montant de 4 885.98 \$ à l'entreprise Groupe Voyer inc. pour des travaux réalisés à la station de pompage PP1.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une partie de la facture au montant de 4 221.26 \$ ainsi que 37.20 % de la TVQ au montant de 164.74 \$ soient payés à même la réserve financière de l'assainissement des eaux usées. Le montant de la TPS de 221.87 \$ et le 62.80 % restant de la TVQ au montant de 278.11 \$ seront payés à même le budget courant, au compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-12-520

**Planification Stratégique
2014-2019- Adoption**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter la planification stratégique 2014-2019 telle que présentée par Monsieur Jean-Yves Thériault.

Résolution 2014-12-521

**Motion – Madame Isabelle
Paquin**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adresser nos plus sincères remerciements à Madame Isabelle Paquin pour son travail comme attaché politique au sein du député Pascal Bérubé de Matane-Matapédia.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal de Sayabec offrent leurs plus sincères félicitations à Madame Paquin pour ces nouvelles fonctions de directrice - communication et vie coopérative à la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia.

Résolution 2014-12-522

**Motion – Monsieur Michel
D'Astous**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adresser nos plus sincères à Monsieur Michel D'Astous pour avoir remportée la médaille d'or au championnat du monde de ballon-balai qui s'est tenu au Japon.

Résolution 2014-12-523

Motion – Madame Cindy Nadeau

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adresser nos plus sincères félicitations à Madame Cindy Nadeau pour ses nouvelles fonctions en tant que directrice de Val-d'Irène.

Résolution 2014-12-524

Motion – Monsieur Alain Leclerc

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adresser nos plus sincères félicitations à Monsieur Alain Luc pour ses nouvelles fonctions en tant que directeur d'Uniboard Canada division Sayabec.

Résolution 2014-12-525

Motion – Monsieur Gino Boucher

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adresser nos plus sincères remerciements à Monsieur Gino boucher pour son implication dans les différents dossiers comme agent de développement rural.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal de Sayabec offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Boucher pour ces nouvelles fonctions comme attaché politique de Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia.

Résolution 2014-12-526

Motion – Madame Pascale Turcotte et Monsieur Jean - Yves Thériault

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adresser nos plus sincères remerciements à Madame Pascale Turcotte et Monsieur Jean-Yves Thériault pour le travail accompli dans le cadre de la planification stratégique 2014-2019.

Résolution 2014-12-527

**Motion – Chevaliers de
Colomb**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adresser nos plus sincères félicitations aux membres des Chevaliers de Colomb pour leur 30^e anniversaire.

Résolution 2014-12-528

**Poste de secrétariat –
Embauche**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche de madame Katy Lauzier à raison de 30 heures par semaine au poste de secrétaire à l'Hôtel de Ville du 18 novembre 2014 au 21 décembre 2014.

Résolution 2014-12-529

**Règlement 2014-04 – Skate-
park**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le financement permanent de façon gré à gré avec de la caisse Desjardins de la Vallée de La Matapédia pour un montant de 75 000 \$ à raison d'un taux de 3.93 %.

Échéance	Montant	Taux
15 décembre 2015	6.300.00 \$	3.93 %
15 décembre 2016	6.500.00\$	3.93 %
15 décembre 2017	6.800.00\$	3.93 %
15 décembre 2018	7.000.00 \$	3.93 %
15 décembre 2019	48.400.00 \$	3.93 %
	75.000.00\$	

Par la même résolution, monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, sont autorisés à signer l'entente.

21. Le comité des loisirs remet à l'organisation du ballon-balai féminin un chèque au montant de 500 \$. Le camp musical reçoit un chèque au montant de 500 \$ ainsi que la Société-Saint-Jean-Baptiste obtient un chèque de 100 \$.

22. Madame Danielle Marcoux, mairesse, et madame Solange Tremblay, conseillère, informent les membres du conseil et les gens présents que la guignolée des médias aura lieu le 4 décembre prochain.

Résolution 2014-12-530**Fonds de roulement –
Centre Bureautique
Rimouski**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement sur une période de 60 mois d'un photocopieur au coût de 12 650 \$, plus 632.50 \$ pour la TPS et 1 261.84 \$ pour la TVQ pour un total de 14 544.34 \$, taxes comprises. Le paiement sera effectué à partir du fonds de roulement de la Municipalité.

Le conseil municipal autorise qu'une somme de 13 119.40 \$ comprenant l'achat du photocopieur et le 37.20 % de la TVQ au montant de 469.40 \$ soit appropriée en provenance du fonds de roulement pour l'acquittement de la facture. Ce montant sera remboursé sur une période de 5 ans à compter du premier lundi de décembre 2015 à raison de 2 623.88 \$ en 2015, 2 623.88 \$, en 2016, 2 623.88 \$ en 2017, 2 623.88 \$ en 2018 et 2 623.88 \$ en 2019.

Le montant de la TPS de 632.50 \$ et le 62.80 % restant de la TVQ au montant de 792.44 \$ seront payés à même le budget courant, soit le compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-12-531**Fonds de roulement –
IDS Micronet**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas sur une période de 60 mois au coût de 19 639 \$, plus 981.95 \$ pour la TPS et 1 958.99 \$ pour la TVQ pour un total de 22 579.94 \$, taxes comprises. Le paiement sera effectué à partir du fonds de roulement de la Municipalité.

<u>Fonds de roulement</u>									
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	62.8 % de TVQ	37.2 % de TVQ	MONTANT + 37.2% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
IDS Micronet	706719	600.00 \$	59.85 \$	30.00 \$	37.59 \$	22.26 \$	622.26 \$	689.85 \$	17-nov-14
									Installation et programmation des téléphones et formation
	IE20182	2 250.00 \$	224.44 \$	112.50 \$	140.95 \$	83.49 \$	2 333.49 \$	2 586.94 \$	17-oct-14
									Téléphonie IP
	IE20181	16 789.00 \$	1 674.70 \$	839.45 \$	1 051.71 \$	622.99 \$	17 411.99 \$	19 303.15 \$	14-oct-14
									Téléphonie IP
TOTAL		19 639.00 \$	1 958.99 \$	981.95 \$	1 230.25 \$	728.74 \$	20 367.74 \$	22 579.94 \$	

Le conseil municipal autorise qu'une somme de 20 367.74 \$ comprenant le sous-total des factures et 37.20 % de la TVQ soit appropriée en provenance du fonds de roulement pour l'acquittement des factures. Ce montant sera remboursé sur une période de 5 ans à compter du premier lundi de décembre 2015 à raison de 4 073.55 \$ en 2015, 4 073.55 \$, en 2016, 4 073.55 \$ en 2017, 4 073.55 \$ en 2018 et 4 073.54 \$ en 2019.

Le montant de la TPS de 981.95 \$ et 62.80 % restant de la TVQ au montant de 1 230.25 \$ seront payés à même le budget courant, soit le compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-12-532

**Fonds de roulement –
MRC de La Matapédia**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 14506 sur une période de 60 mois au coût de 12 321.86 non taxé. Le paiement sera effectué à partir du fonds de roulement de la Municipalité.

Ce montant sera remboursé sur une période de 5 ans à compter du premier lundi de décembre 2015 à raison de 2 464.37 \$ en 2015, 2 464.37 \$, en 2016, 2 464.37 \$ en 2017, 2 464.37 \$ en 2018 et 2 464.38 \$ en 2019.

Résolution 2014-12-533

Urbanisme – 34 rue Boulay

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser Monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal, à poursuivre les procédures et à émettre un billet d'infraction avec amende dans le dossier du 34 rue Boulay.

Résolution 2014-12-534

CPE L'enfant joue

CONSIDÉRANT QUE le CPE L'enfant-joue de Saint-Moïse a obtenu l'appui financier du Ministère de la famille, du milieu local et régional matapédien afin de combler le financement pour la réalisation du projet d'une installation de 31 places en CPE à Sayabec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet va créer entre 10 et 12 emplois permanents;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur en construction ayant soumis le prix le plus bas lors de l'appel d'offres accepte de respecter le prix soumis pour réaliser le projet au printemps 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, de demander à la ministre du ministère de la famille madame Francine Charbonneau d'autoriser le CPE L'Enfant-joue à signer d'ici la mi-décembre le contrat de construction avec l'entrepreneur.,

26.1 Madame Marielle Roy informe les membres du conseil municipal qu'un souper-bénéfice est organisé le 31 janvier 2015 pour Madame Ginette Rioux.

26.2 Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, transmet nos plus sincères félicitations à monsieur André Fournier pour sa nomination au poste de directeur général par intérim au CEGEP de Rimouski.

26.3 Piste de roue alignée : Madame Lise Lemelin explique qu'il se retrouve du concassé sur la piste de roues alignées, ce qui empêche les adeptes de ce sport de le pratiquer en toute sécurité.

27. À la période de questions, un citoyen se questionne sur les lumières de rues.

Une autre personne s'informe sur l'entretien des trottoirs

Une citoyenne félicite les membres du conseil municipal pour la belle réunion de ce soir.

Résolution 2014-12-535

Levée de l'ajournement

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21h04 et qu'elle soit ajournée au 17 décembre 2014

Danielle Marcoux
Mairesse

Francis Ouellet
Directeur général et secrétaire-trésorier